



DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 JUILLET 2021

Compte-rendu affiché le : 12 juillet 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 12 juillet 2021

N° 21-07-11

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2021

OBJET :
Subventions 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Lydie THOLLOT

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Geneviève NIGAY – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI- Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Daniel DUCROS à Jacques DECHANDON – Françoise PION à Céline BENNICI – Lydie THOLLOT à Philippe DENIS.



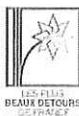
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210707-21-07-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021

Affichage : 12/07/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

SUBVENTIONS 2021

Madame Geneviève NIGAY, adjointe au Maire, présente deux demandes de subventions.

Une première demande émane de l'Office Municipal des Sports dans le cadre de l'organisation de l'Eté Sport qui se déroule cette année du 8 au 30 juillet 2021. Le budget prévisionnel de l'opération est de 22 360 €, la demande de subvention est à hauteur de 5 000 €.

Une seconde demande émane de l'association des éleveurs de chevaux de trait de la Loire qui organise le samedi 14 août 2021 un concours de chevaux de trait sur le site de l'Hippodrome. La commune est sollicitée pour une subvention d'un montant de 500 €.

La commission finances qui s'est réunie en mars dernier, avait validé les demandes de subventions des deux associations, en retenant un montant de 400 € pour l'association des chevaux de trait.

Toutefois, elle avait souhaité soumettre les propositions au conseil municipal uniquement si les manifestations avaient lieu. En effet, au premier trimestre, du fait de la crise sanitaire, les manifestations n'étaient pas certaines.

La situation sanitaire s'étant améliorée, les deux manifestations vont avoir lieu au cours de cet été, le conseil municipal est ainsi sollicité pour ces deux demandes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DECIDE** d'allouer une subvention au titre de la promotion animation de 5 000 € à l'Office Municipal des Sports dans le cadre de l'été sport.
- **DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement de 400 € à l'association des éleveurs de chevaux de trait de la Loire.
- **DIT** que la dépense est inscrite au compte au compte 6574 « subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ».

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 9 juillet 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210707-21-07-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021

Affichage : 12/07/2021